

DELIBERATION N° 91/09-16 - AUTORISATION ESTER EN JUSTICE : Mme BERTRAND

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'un recours a été déposé en date du 24 Mai 1991 au Tribunal Administratif de NANCY par Madame BERTRAND, pour non exécution du jugement rendu le 29 Février 1991.

Il indique que la Ville de LUDRES a procédé à la liquidation des indemnités dues à Madame BERTRAND à la date du 4 Juillet 1991, lequel mandatement a été suspendu par les services du Trésor Public en l'absence d'une attestation à fournir par l'intéressée, laquelle a été réclamée le 26 Juillet 1991.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.